

## **Question de Kattrin Jadin à Ludivine Dedonder (Défense) sur "Le courrier du bourgmestre de Bullange"**

**Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le président, madame la ministre, d'après mes informations, le bourgmestre de la commune de Bullange vous a dernièrement adressé un courrier afin de vous faire part de ses inquiétudes concernant certains exercices de tir au camp d'Elsenborn en soirée. J'ai lu cela dans la presse. Le bourgmestre n'a pas jugé utile de me faire part du contenu de cette lettre.

Il me revient que certains citoyens se sont effrayés ou ont eu peur lorsque la Défense a procédé à des exercices pendant des heures plutôt inhabituelles. Moyennant une communication plus étendue avec les citoyens, je pense que cette inquiétude pourrait facilement être levée.

Madame la ministre, avez-vous reçu cette lettre? Comment peut-on pallier cette situation afin de permettre à la Défense de faire les exercices nécessaires et de calmer les frayeurs de certains de mes concitoyens?

**Ludivine Dedonder, ministre:** Monsieur le président, madame Jadin, le bourgmestre de Bullange m'a effectivement adressé un courrier, en date du 3 décembre 2020, dans lequel il rapporte les plaintes de ses concitoyens concernant les nuisances sonores causées par les tirs au camp d'Elsenborn. M. Wirtz précise également que le nombre de tirs a atteint une limite que ses administrés ne peuvent plus supporter.

Il existe des accords de bon voisinage entre la commune et le camp d'Elsenborn qui fixent les limites des tirs. Cette réglementation a toujours été scrupuleusement respectée. En ce qui concerne le nombre de tirs, l'année 2020 compte le nombre d'exercices le moins élevé de ces vingt dernières années. À titre de comparaison, 42 131 tirs ont été recensés en 2019 contre seulement 10 771 en 2020. Concernant les exercices nocturnes, durant le mois de novembre 2020, seules trois soirées ont été utilisées pour des exercices après 20 h 30. Ceux-ci n'ont jamais dépassé l'heure réglementaire qui autorise les tirs jusque 23 heures.

La Défense est consciente des désagréments que ces nuisances sonores peuvent engendrer. C'est pourquoi elle s'engage à limiter les périodes d'exercices au maximum. Cet engagement ne peut toutefois pas empiéter sur les besoins opérationnels et affecter le bon fonctionnement de la Défense.

Concernant la communication envers la population, la Défense publie systématiquement l'agenda des tirs pour les deux semaines à venir sur son site mil.be sous l'onglet "agenda, grandes manœuvres, exercices de tir à Elsenborn".

**Kattrin Jadin (MR):** Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse et les informations utiles que vous avez données.

Une différence entre le ressenti et la réalité peut exister. Quand on se réfère aux chiffres, on peut effectivement constater que les choses ne sont pas perçues de la même manière et ne correspondent probablement pas au ressenti que l'on peut avoir. Quoi qu'il en soit, j'ai hâte de lire votre réponse, sachant que l'information devra circuler.